

COLÈRE AU VOLANT : DU SURSIS POUR L'AGRESSION D'UN CHAUFFEUR DE BUS

Six mois de prison avec sursis. C'est la peine prononcée ce mardi par le tribunal de Versailles contre Jordan R., 28 ans. Il était jugé en comparution immédiate pour avoir insulté et bousculé un chauffeur de la ligne 12, le vendredi 16 janvier en centre-ville, après une dispute pour une priorité.

Jugé en comparution immédiate au tribunal de Versailles pour avoir insulté et bousculé un chauffeur de bus le 16 janvier en centre-ville, Jordan R., 28 ans, souffle enfin sur son banc à l'énoncé de la peine : six mois de prison avec sursis. Pour ce jeune homme, cela signifie qu'il ne dormira pas en prison ce soir. Il comparait libre, car il n'avait pas été enfermé avant le procès. Le président a rappelé les faits de ce vendredi-là. Le chauffeur du bus n'avait pas laissé passer Jordan R. qui était en voiture, ce qui a déclenché une colère immédiate. Le procureur a rappelé que s'en prendre à un agent qui travaille est un acte sérieux qui mérite une réponse ferme de la justice.



Tribunal de Versailles. ©Ministère de la Justice

Un casier judiciaire vierge

Lors de ses réquisitions, le procureur a demandé une sanction qui serve d'avertissement pour l'avenir. Comme le casier de Jordan R. était vierge et qu'il a un travail stable, la prison ferme n'était donc pas la solution la plus adaptée selon lui. « On ne règle pas ses problèmes de circulation avec ses poings », a lancé le magistrat pour marquer les esprits. De son côté, l'avocate de la défense a mis en avant un épuisement dû au stress quotidien, tout en présentant des « excuses sincères au chauffeur et à la compagnie de transport. » Elle a

insisté sur le fait que son client n'était pas un délinquant habituel mais un citoyen qui a perdu son sang-froid.

Du sursis, un stage de citoyenneté et une amende

Après une courte attente pour le délibéré, le tribunal a rendu sa décision. Le juge a expliqué au prévenu qu'il évitait la prison ferme car c'était sa toute première fois devant la justice, mais que la prochaine fois, la sanction serait bien plus lourde. En plus du sursis, il est condamné à suivre un stage de citoyenneté à ses frais pour apprendre à gérer ses émotions. Il devra aussi verser 300 euros au chauffeur pour le choc causé par cette agression en plein service. Le jeune homme est finalement ressorti libre du tribunal, mais cette condamnation est désormais inscrite sur son casier judiciaire.

Julie Aubry